



La Gazette de HOUX

LA STATION D'EPURATION

Un point sensible!



Editorial	2	Informations Municipales	
		Problèmes de réseau de distribution d ' eau	7
		Vigilance pour les chats	
Vie locale -		Informations Municipales	
Balade du Père Noël	3	La station d ' épuration	8 - 9
Vie locale		Informations Municipales	
Repas des Anciens	4	L ' essentiel des Conseils Municipaux	10 - 11
		Poubelles	
Vie locale		Etat civil, Agenda, Permanences de la Mairie	
Vœux du Maire - C.C.A.S.	5	INFORMATIONS DIVERSES	12
Informations Municipales			
Sécurité et prévention	6		



EDITORIAL

Vous le savez déjà, Houx a été une des premières communes très engagées dans la démarche du déploiement de la fibre sur nos territoires et le département, depuis plusieurs années . Aujourd'hui, notre commune est techniquement « fibrée » et la commercialisation de SFR est en cours. Nous avons à la demande de certains de nos concitoyens, soit préalablement soit à l'occasion d'un échec d'installation, réalisé des évaluations techniques au moyen d'un essai d'aiguillage sur les gaines à partir des voies publiques.

Cette démarche a été initiée dans le but de permettre le maillage optimum des installations développées par le syndicat public d'Eure et Loir numérique et de jouer le jeu de l'arrivée de la fibre à l'habitant. Or, selon nos évaluations techniques, il y a deux cas de figure :

La gaine orange (ex : France télécom) est obturée sur le domaine privé ou sur le domaine public. Concernant le domaine privé l'opérateur SFR a signé une convention avec orange pour une intervention dans « les meilleurs délais » sans plus de précision, pour intervenir chez l'habitant. Concernant le domaine public (principalement rue de la Villeneuve) nous avons sollicité Eure et Loir numérique, pour résoudre au mieux les difficultés recensées.

En ce qui concerne, les difficultés rencontrées avec l'opérateur SFR, ces dernières sont exclusivement du ressort privé. La commune de Houx n'a pas les moyens d'intervenir s'il y a un dysfonctionnement de SFR.

JF PICHERY

REDACTEURS	DIRECTEUR DE PUBLICATION : JF Pichery
JF Pichery, P. Roger, JL Fouquet, F. Sirdey, N. Lefranc, JL. Ducourouble	REALISATION : JL Fouquet
Nombre d'exemplaires : 350	EDITEUR : Commune de HOUX

BALADE DU PERE NOEL

En 2015 le Père Noël n'avait pas pu assurer sa traditionnelle balade entre Yermenonville et Houx. Les récents événements avaient privé les enfants et les habitants de cet événement apprécié de tous.

En ce 17 décembre 2016 les communes ont tenu, avec l'assentiment des Forces de l'Ordre et une sécurité renforcée, à renouer avec cette tradition.



Le temps ne fut pas vraiment de la partie! Un brouillard tenace recouvrait tout le secteur mais parents et enfants, tenant fièrement leurs lampions, étaient présents au rendez-vous.

Tout au long du parcours agents communaux et élus des deux communes ont assuré la sécurité aux carrefours, tâche délicate en temps de brouillard, et pénible par ce froid humide (un grand merci à tous!).

La montée vers la salle socioculturelle avait été balisée par des torches (merci M. Binois) et tout s'est bien déroulé, pour parvenir à la récompense pour tous... Sapin, friandises, gâteaux, vin chaud pour un moment de convivialité indispensable en ces temps

troublés, pour concrétiser ces périodes de fêtes!

Un grand MERCI au SIVOM, en particulier MH PERRONEAU et JL DUCOUROUBLE pour avoir offert cette soirée, sans oublier évidemment le PÈRE NOËL qui nous a honoré de sa présence!



REPAS DES ANCIENS

Tradition essentielle, marque de respect, le repas des Anciens et du personnel communal s'est tenu le 10 décembre 2016 à la salle socioculturelle.



Organisé par le C.C.A.S. il a permis à nos aînés de se retrouver dans une joyeuse ambiance pour partager un repas choisi pour eux en présence de quelques invités comme M. Bellanger, Maire de Maintenon ainsi que Mme Bellanger, Présidente départementale de L'ADMR (Association d'Aide sociale en Milieu Rural).

L'animation a été assurée par le cabaret « L'Étincelle » de

Pierres et les convives ont eu droit à un spectacle complet et varié avec chansons de toutes époques, tours de magie avec participation du public, danses de French Cancan.... Un après midi unanimement apprécié.

Pour ceux qui n'avaient pu se déplacer pour diverses raisons le C.C.A.S. avait prévu, avec l'aide des élus de la municipalité, des distributions de colis à leur domicile dans les jours suivants.

Au plaisir de retrouver tout notre monde l'année prochaine pour un semblable moment de convivialité!



VOEUX DU MAIRE

Le samedi 14 janvier s'est déroulée, à la salle socio culturelle, la traditionnelle cérémonie des vœux du maire. Etaient présents, autour des membres du conseil municipal et du CCAS, anciens élus, personnels communaux, institutrices, assistantes maternelles et nouveaux habitants, des membres du conseil municipal de Yermenonville et des représentants du Syndicat des Eaux qui nous avaient fait l'amitié de participer à cette réunion conviviale.



Ce fût l'occasion d'évoquer l'actualité du moment et les projets communaux de la nouvelle l'année. L'arrivée de la fibre optique bien sûr et ses difficultés de déploiement à l'habitant, trop nombreuses. L'intervention du Syndicat Départemental Eure et Loir Numérique a été obtenue. L'agrandissement de la salle socioculturelle par la création d'un espace de rangement manquant notamment, au profit des scolaires et des associations qui fréquentent les lieux. Le permis de construire a été accordé et la procédure d'appel d'offres va être lancée.

Verre de l'amitié et partage de la galette des rois ont clôturé cette manifestation.

Le C.C.A.S.

Le Centre Communal d'Action Sociale est un établissement public administratif disposant de son propre budget, distinct mais très proche de la mairie.

Il est présidé de plein droit par le maire de la commune. Son conseil d'administration est constitué d'élus locaux désignés par le conseil municipal et de personnes qualifiées dans le secteur de l'action sociale, nommées par le maire.

Composition du CCAS de notre village :

Président : Jean –François Pichery
Vice présidente : Laure Leclerc
Franck Aoustin : Membre du conseil municipal
Philippe Girard : Membre du conseil municipal
Jean Luc Fouquet : Membre du conseil municipal
Francoise Sirdey : Membre du conseil municipal
Élodie Torchon
Edith Carnevillier
Pascale Osmont

Les principales missions du CCAS dans notre commune :

- La famille (aide alimentaire, aux factures, santé etc...)
- La petite enfance (participation aux séjours scolaires, centre de loisirs, cantine etc...)
- Le troisième âge (colis de Noël, repas des anciens....)

Pour conclure, si vous vous trouvez dans une situation de difficulté n'hésitez pas à franchir les portes de la mairie.



SECURITE ET PREVENTION

Comme suite à une réunion d'information tenue le 3 décembre à Houx avec une présentation effectuée par le Major de la Gendarmerie de Maintenon, quelques points sont à rappeler concernant les conduites à tenir.

En effet, bien que résidant dans un petit village calme en apparence, force est de constater que nul n'est à l'abri de cambriolages ou de contact avec des comportements à risque ou inappropriés.

Concernant les cambriolages, atteintes aux biens :

Lorsque vous êtes à votre domicile, gardez votre porte fermée à clef, n'ouvrez pas à n'importe qui. regardez par une fenêtre ou à distance la personne qui sonne. Il y a de faux représentants, même récemment des personnes qui se réclament de la Police! Toujours se faire présenter un document officiel! Un vrai représentant de la loi ou un démarcheur honnête ne se cachera pas.

Eviter de donner par téléphone ou via des réseaux sociaux des informations personnelles et surtout les dates de vos absences. Ces réseaux sont très peu sécurisés pour des pirates aguerris.

En cas de départ en vacances, signalez le aux autorités, à la Gendarmerie de Maintenon. Lors de patrouilles ils passeront par votre domicile pour vérifier son intégrité. ces passages fréquents sont également dissuasifs car non réguliers.



Signaler votre absence par le formulaire tranquillité vacances directement à la Gendarmerie. L'imprimé est disponible en téléchargement sur internet

http://www.interieur.gouv.fr/content/download/84433/618913/file/formulaire_otv.pdf

Il suffit de remplir un formulaire, disponible en Gendarmerie ou tout simplement en ligne.

Laissez des clefs à un voisin de confiance, pour vérifier et vider la boîte à lettres. Ces voisins peuvent également veiller à l'occasion sur votre domicile.

Pour prévenir les cambriolages il y a des précautions simples, de bon sens, à prendre en cas d'absence. La Gendarmerie a réalisé un petit film explicatif, très clair, disponible sur le site Internet de notre village à l'adresse :

<http://www.ville-houx.com/vie-pratique/civisme-et-securite/>

Toutes les solutions préconisées ne sont pas forcément abordables pour tous, mais la plupart sont aisées à mettre en œuvre.

RAPPEL IMPORTANT : pour signaler un problème, une situation demandant une intervention, un comportement inapproprié, un besoin de secours, un seul numéro :

le 17.

Ce numéro aboutit à une plateforme spécialisée à Mainvilliers, avec des personnels formés qui visualisent toutes les patrouilles en cours et peuvent ainsi mettre en œuvre les moyens les plus rapides. **NE PAS APPELER LE NUMERO DIRECT D'UNE GENDARMERIE**, avec des horaires limités et une vision partielle.

un seul réflexe :

le 17!

Rue de la Villeneuve : un réseau d'adduction d'eau potable fragile !

En 2016, les 14, 20 et 23 décembre, nous avons déploré plusieurs cassures et fuites d'eau potable sur la voirie communale concernant le réseau d'adduction de la rue de la Villeneuve.

Le 24 janvier 2017 une nouvelle fois nous avons subi une fuite d'eau importante entraînant une coupure de plus de 4 heures et des forts désagréments pour nos concitoyens.

Nous étant rendu sur place, nous avons constaté l'importance des dégâts. Nous tenons à féliciter la réactivité et le professionnalisme de Monsieur Frédéric BERNARD notre fontainier, ainsi que la société LEROY qui sont intervenus très rapidement dès le déclenchement d'alertes, ainsi que nos deux agents communaux Jean-Marc AUBRY et Alain MOREL qui ont sécurisé le périmètre concerné, cela même pendant leurs congés.

Ensemble, ils ont permis à chaque fois de gérer une situation de crise et de réaliser les réparations nécessaires.

Il est évident que dans le cas d'un nouvel incident en particulier de nuit, causé par une cassure de canalisation et occasionnant des fuites d'eau sur la chaussée, avec des températures négatives comme celles que nous avons connues, l'écoulement d'eau pourrait rendre la chaussée verglacée, donc dangereuse, avec un risque potentiel d'accident majeur.



Dès le 25 janvier 2017 un courrier de réclamation est adressé au Syndicat des Eaux : « Nous revenons une nouvelle fois vers vous, en effet depuis plusieurs mandats soit par des interventions des délégué(e)s de la commune de Houx ou par courrier nous vous avons alerté sur le très mauvais état de nos canalisations d'adduction d'eau, en particulier celles situées sur la rue de la Villeneuve et la fin de la rue de l'Aqueduc. Il convient donc d'entreprendre de façon prioritaire une réfection de ce réseau délabré et vétuste ».

Aujourd'hui le Syndicat a entrepris de mettre en œuvre les réparations nécessaires au bon fonctionnement de la distribution d'eau de notre secteur. En effet, une étude technique financière est actuellement en cours de réalisation, afin de permettre la réalisation des travaux à venir.

VIGILANCE POUR VOS CHATS

Une personne mal intentionnée a tiré avec une arme, trois plombs sur un chat à l'entrée du quartier de la Pommeraie. Le matou a dû subir une intervention chirurgicale. Une plainte a été déposée à la Gendarmerie de Maintenon pour cruauté envers animaux.

Alors, si vous possédez un ou des chats, soyez vigilants. Ceux-ci cachent souvent leur pathologie, et cela peut être grave. Dans tous les cas n'hésitez pas à en informer la mairie et à déposer une plainte en Gendarmerie, voire à prévenir également vos voisins.



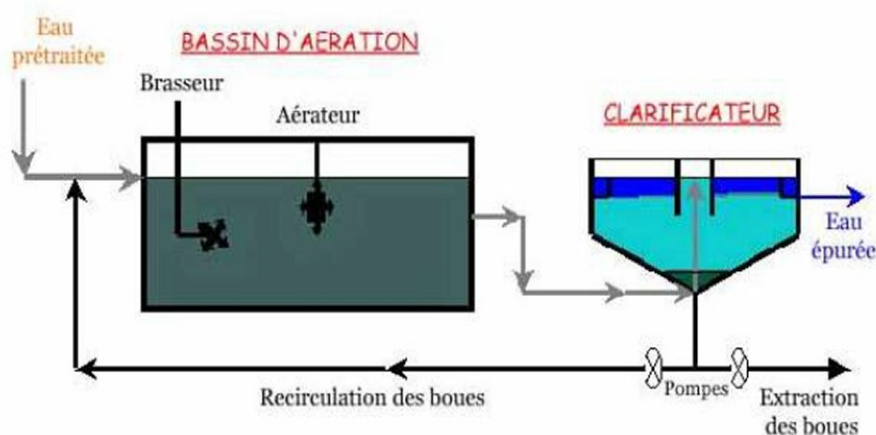
Il faut noter que ces actes constituent un délit réprimé par les articles R521-1 et R655-1 du code pénal, applicable également en cas d'atteinte à l'intégrité physique. Ces articles prévoient peine de prison et amendes.

Station d'épuration Houx-Yermenonville

Elle est gérée par le **SIVOM** – Syndicat Intercommunal à Vocation Mixte

Elle a pour vocation le traitement des eaux usées des deux communes.

Elle utilise le principe du traitement biologique aérobie à boue activée.



Une station de traitement à boue activée comprend donc :

- Un bassin d'aération dans lequel l'eau à épurer est mise en contact avec la masse bactérienne épuratrice et oxygénée en continu,
- Un décanteur dans lequel s'effectue la séparation de l'eau épurée et de la culture bactérienne (flocs),
- Un dispositif de recirculation assurant le retour vers le bassin d'aération des boues biologiques récupérées dans le décanteur, ainsi qu'un dispositif d'extraction et

d'évacuation des boues en excès.

Le pré-traitement est réalisé par le dégrilleur. Il consiste à retirer toutes matières solides de taille moyennes à grandes par un « tamisage ».

En sortie de la station nous avons :

- d'un côté de l'eau claire qui est rejetée dans le canal de la voise(via un ru).
- de l'autre de la boue liquide que le SYMVANI enlève régulièrement (par camion citerne).

Le **SYMVANI** : SYNDICAT MIXTE DE VALORISATION AGRICOLE DES BOUES DE LA RÉGION DE SAINT-MARTIN DE NIGELLES (Hanches, Maintenon, Pierres, Saint Martin de Nigelles, Villiers le Morhier, Chartainvilliers, Faverolles, Bailleau-Gallardon, Hanches-Epernon) . Il possède deux lagunes où il entrepose les boues pour un épandage annuel courant juillet-août sur des parcelles agricoles.



QUELQUES CHIFFRES :

La station dans l'état actuel a été construite en 2003, et est calibrée pour 1 800 Equivalents-Habitants. Elle comprend aussi le dernier poste de relevage de chaque commune avant l'arrivée à la station même.

En 2014 :

Elle a traité 42 168 m³ d'eaux usagées (Houx 24 819 m³, Yermenonville 17 349 m³) soit un apport journalier de 115 m³.

Dans le même temps elle a rejeté 42 959 m3 d'eau claire et 568 tonnes de boues liquides.

Deux personnes sont salariées à temps partiel : Marie Hélène Péronneau secrétaire présente le lundi après-midi uniquement.

Cyril Binois qui s'occupe de l'entretien et du contrôle de la station (de façon journalière) et des postes de relevage.

Le budget annuel est de 60 313 Euros, il est géré par les représentants du syndicat. Ceux-ci sont issus des deux conseils municipaux avec une parité 50/50. Le président est d'une commune et le vice-président de l'autre par alternance. Pour le mandat municipal actuel, M. Jean-Luc Ducourouble (Houx) en est le président et M. Xavier Destouches (Yermenonville) le vice-président.

Pour mémoire, le traitement des boues se situe à 21,5 euros de la tonne épandue sur sol agricole. Toutefois en cas de dysfonctionnement de la station des boues non épurées doivent être incinérées, provoquant l'explosion des coûts et par conséquent une augmentation substantielle de la taxe d'assainissement : on ne jette pas m'importe quoi dans les eaux usées!



Les contrôles :

- L'autocontrôle, hebdomadaire consiste à vérifier le taux de boue et les nitrates.
- L'ATD (agence technique départementale) effectue deux fois par an un contrôle officiel, sur une journée complète attestant du bon fonctionnement de la station.

Les limites :

La station travaille en flux tendu. S'il y a un problème il faut être très réactif car il n'y a pas de zone tampon permettant de stocker les arrivées. On retrouve trop d'encombrants (tampons, lingettes jetables mais aussi éponges sans parler des serpillières en coton et des cailloux parfois) qui occasionnent des pannes sur les pompes ou les canalisations.



Une partie des déchets indésirables jetés chaque semaine



Canalisation obstruée par une serpillière

Il faut veiller à n'introduire aucun produit nocif susceptible de détruire les bactéries épuratrices ni aucun objet risquant d'endommager les pompes.

L'essentiel des décisions du conseil municipal

Séance du 25 novembre 2016 :

- Décision d'engager les frais d'études d'enfouissement des réseaux électriques pour le haut de la rue de la Mairie et la rue du Château d'Eau (Coût : 450 €).
- Entretien du réseau d'assainissement : Renouvellement annuel du contrat SVR (Coût annuel : 410,40 Euros TTC).
- Fixation du nombre d'adjoints à quatre et élection de M Jean-Luc FOUQUET, comme quatrième adjoint.
- Travaux de raccordement de l'atelier communal au réseau collectif d'assainissement réalisés par l'entreprise LEROY (3 930,18 €).
- Travaux de restauration de la voirie communale par application d'enrobé à divers endroits dégradés réalisés par l'entreprise LEROY (35 879,41 €).
- Création de 3 points lumineux supplémentaires Place de la Mairie et Sente de la Rue des Mantes. Restauration de 2 points lumineux Sente de la Rue des Mantes (Coût estimatif 10.000 € subventionné à 30 % par le SDE - Syndicat d'Energies d'Eure et Loir) – Réalisation prévue en 2017.

Séance du 16 décembre 2016 :

- Changement législatif et réglementaire : Instauration d'un nouveau régime indemnitaire pour les agents territoriaux.
- Renégociation générale des contrats d'assurance relatifs aux biens communaux : Sté SMACL (Groupe Crédit Agricole) retenue (Coût annuel : 3 984,83 Euros TTC)
- Demande de bénéfice du fond départemental de péréquation pour les investissements réalisés en 2016.
- Adhésion de principe au groupement de commande initié par les SDE d'Eure et Loir, d'Indre et d'Indre et Loire pour la fourniture en électricité et du gaz naturel.

Utilisation de la salle socioculturelle : Interdiction des manifestations à caractère commercial.

- Acquisition d'un second défibrillateur à destination de la mairie-école. Fourniture par les Ets MEFRAN (Coût : 1 900 €).
- Décision de principe de renforcer le Chemin des Quartiers desservant la station d'épuration – Devis à établir.

Séance du 20 janvier 2017 :

- Dépenses à engager en 2017 avant le vote du budget 2017 : Autorisation d'engagement de crédits dans la limite d'un quart du montant des dépenses de fonctionnement et d'investissement de l'année précédente.
- Fixation des tarifs de la cantine scolaire : 3,77 € par jour et par élève.
- Fixation des primes IAT et IEMP des personnels communaux titulaires. Enveloppe globale annuelle (4 211,41 € maximum à répartir pour l'IAT et 7 311,23 € maximum à répartir pour l'IEMP).
- Travaux d'électricité divers à faire réaliser par le personnel communal : Prévoir un budget de 3 000 € de fournitures et matériels (réparation climatisation de la salle socioculturelle et installation du défibrillateur de la mairie-école).
- Sécurisation des bâtiments privés constituant un danger pour les usagers de la voie publique : Décision de ne pas facturer la mise en place de barrières de sécurité.
- Souscription d'un abonnement au réseau fibre optique en faveur de la mairie et de l'école auprès de SFR (22,99 € mensuels pendant 12 mois).

L'essentiel des décisions du conseil municipal

- Décision de conserver l'abonnement téléphonique « cuivre » et ADSL.
- Décision de principe de changer la chaudière défaillante du logement de la Rue du Val de Voise. Après mise en concurrence avec trois autres sociétés, est retenue l'entreprise Leroy pour un montant de 3 046,32 Euros TTC.

Séance du 17 février 2017 :

- Transfert de compétences résultant de la Loi NOTRÉ : Désignation de M Franck BRIAR comme représentant de la commune au sein de la Commission Locale des Transferts de Charges.
- Complètement de la commission d'appel d'offres (travaux d'extension de la salle socioculturelle) : Désignation de M Philippe ROGER et Mme Nathalie LEFRANC comme délégués titulaire et suppléant.

Rappel concernant le ramassage des déchets

Consignes communes aux deux types de conteneurs :

Les conteneurs doivent être sortis la veille, après 19 heures et rentrés au plus tard l'après-midi du jour de la collecte.

Les bacs des deux types n'ont pas vocation à rester exposés sur la rue devant les habitations ce qui peut gêner les passants et ne donne pas une image valorisante de la maison et de l'environnement.

Les conteneurs des déchets ménagers sont ramassés tous les vendredis, ceux des déchets recyclables le vendredi des semaines impaires.

Lorsqu'un jour férié tombe en semaine, le jour de collecte des conteneurs est reporté au samedi matin : Consultez le "calendrier du ramassage" qui a été distribué à chacun en décembre 2016.

Il est également disponible, ainsi que toutes les informations relatives au tri et aux déchets sur le site Internet à l'adresse :

<http://www.ville-houx.com/vie-pratique/déchets-ménagers/>



Prochains Conseils Municipaux, en Mairie à 20h30

- **Vendredi 17 Mars**
- **Vendredi 28 Avril**
- **Vendredi 19 Mai**
- **Vendredi 23 Juin**
- **Vendredi 21 Juillet**

* Le calendrier des conseils pour 2017 est disponible sur le site Internet www.ville-houx.com



ETAT CIVIL

Naissances :

31/01/2017 : FOREAU Laura, Pierrette, Brigitte

TOUTES NOS FELICITATIONS AUX HEUREUX PARENTS!!!



AGENDA

23 avril 2017	Elections Présidentielles - Premier tour
7 mai 2017	Elections Présidentielles - Second tour

CHERCHE LOCAL A LOUER

Recherche d'un local (minimum 30 m²), avec eau et électricité, en vue de démarrer une activité d'enseignement, création et restauration de vitraux.

Merci de contacter : Mme REGUE Aurélie - 06 16 37 77 51 - aurelieregue@gmail.com

En cas de problème avec la fibre

La fibre est depuis décembre 2016 en cours de connexion entre le réseau en place dans les rues du village et les domiciles des particuliers qui ont souscrit des contrats.

L'installation est effectuée par SFR via une société sous traitante, SMT. Quelques dysfonctionnement sont apparus chez certains souscripteurs, dans l'installation ou le fonctionnement. Certains ont contacté la Mairie à ce sujet.

Nous rappelons donc que si la Municipalité a été partenaire du Syndicat Eure et Loir Numérique pour le déploiement de la fibre optique dans la commune, elle n'est nullement partenaire d'un opérateur pour la réalisation des installations chez les habitants.

Donc en cas de dysfonctionnement c'est uniquement vers SFR qu'il convient de se tourner, la mairie n'ayant ni légitimité ni moyens pour intervenir.

ATTENTION! IMPORTANT!

A compter du 1er mars 2017 les demandes de cartes nationales d'identité (ou de renouvellement) ne pourront plus être déposées à la mairie de Houx.

Comme pour les passeports ces demandes devront être déposées auprès de Mairies équipées d'un dispositif de recueil et de station biométrique.



En l'occurrence il s'agit pour nous des Mairies de **Maintenon, Nogent le Roi, Lucé, Chartres** pour les plus proches.
La pré-demande peut être effectuée en ligne à l'adresse :

<http://predemande-cni.ants.gouv.fr>

Permanences de la Mairie :

Les Mercredis de 14h à 19 h ou sur rendez-vous en contactant la Mairie

☎ : 02 37 32 31 54

☎ : 02 37 32 31 94

www.ville-houx.com

(formulaire de contact en page d'accueil)

Déposer toutes vos remarques ou suggestions

**Mairie de HOUX 10 rue de la Mairie
28130 Houx**